



Objectifs :

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité des biens au sein des ERP ou des IGH,
Sensibiliser les employés, Intervenir face à un début d'incendie, alerter, évacuer le public et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours.

Public concerné et prérequis :

Personne postulant à un emploi d'Agent de Sécurité- Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des qualifications prévues par l'Arrêté du 2 Mai 2005 modifié (Ministère de l'Intérieur).

Prérequis :

- Fournir un certificat médical attestant de son aptitude physique.
- Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du travail et être habilité HOB0.

Qualification des intervenants :

Formateur agréé.

Moyens pédagogiques et techniques :

Alternance d'apports théoriques et d'ateliers de mis en pratique.

Durée, effectifs :

70 heures. 12 stagiaires.

Programme détaillé :

Le feu et ses conséquences – 6H

Sécurité incendie – 17H

Installations techniques – 9H

Rôles et missions des agents de sécurité incendie – 18H

Concrétisation des acquis – 17H

Modalités d'évaluation des acquis :

Passage devant un jury de professionnel et devant un représentant du SDIS (Pompiers)

Sanction visée :

SSIAP 1